

Le scandale des masques a touché le canton de Vaud

<https://www.24heures.ch/le-scandale-des-masques-a-touche-le-canton-de-vaud-468389944008>

La société suisse Emix a vendu du matériel anti-Covid défectueux au CHUV à Lausanne. Sans dommage cette fois, grâce à la surveillance de l'hôpital vaudois.



Dominique Botti

Publié aujourd'hui à 22h39



Les masques défectueux provenaient d'Égypte. Les soignants du CHUV n'ont pas eu à souffrir de cette situation.

Jean-Christophe Bott/Keystone

Les Alémaniques connaissent bien Emix Trading SA. Les Romands moins. Cette société basée à Zoug fait la une des médias depuis les révélations du [«Tages-Anzeiger»](#) en janvier dernier. Elle est accusée d'avoir vendu à un prix trop élevé des masques de protection respiratoire défectueux. Des centaines de milliers d'exemplaires ont été écoulés, les autorités suisses et allemandes sont concernées. Ce scandale touche désormais la Suisse romande. Nos recherches montrent, en effet, que le CHUV, dans le canton de Vaud, a failli faire partie des lésés. C'est le système de contrôle interne qui a permis d'éviter le dommage.

L'hôpital vaudois a été en contact avec Emix durant la première vague. «Le CHUV a commandé 120'000 masques à la société au 24 mars 2020», nous répond Catherine Cossy. La communicante de l'hôpital ajoute que «108'000» exemplaires ont été retournés au vendeur. «Car il y avait des problèmes avec les élastiques et la soudure sur les côtés.» L'établissement en a conservé 12'000 qui n'ont pas pu être tous utilisés. «Un certain pourcentage a dû être jeté en raison des problèmes cités.»

Contrôles efficaces

Pierre-Yves Müller est le directeur de la logistique de l'établissement cantonal à Lausanne. Il salue l'efficacité du contrôle des achats. «Nous avons tout de suite décelé le défaut des produits Emix», se rappelle-t-il. D'ordinaire, des tests systématiques sur les masques sont effectués. Durant la pandémie, ils ont été renforcés.

«Nous avons tout de suite décelé le défaut des produits Emix.»

Pierre-Yves Müller, directeur de la logistique du CHUV

Les masques défectueux qui provenaient d'Égypte ont été réceptionnés à la plate-forme logistique de Bussigny (VD). L'emballage vert pomme indiquait la marque Chemipharma et le modèle FFP2. C'est tout. Le personnel sur place n'a constaté aucune indication fiable qui permettait une traçabilité du produit. «Le lot a été renvoyé quasi automatiquement. Nous n'avons rien payé, même si nous avons gardé une infime partie pour un service», détaille Pierre-Yves Müller. Pour lui, l'incident est clos.

Cette péripétie vaudoise rappelle la mésaventure qu'a connue la Confédération. En mars 2020, la pharmacie de l'armée a acheté 1,5 million de masques FFP2 auprès de la société zougnoise. Dans le lot, 700'000 pièces de la même marque égyptienne, livrées dans le même emballage vert pomme. Des défauts ont été aussi constatés, mais trop tardivement par les experts fédéraux. Les militaires avaient déjà payé la marchandise, selon le «Tages-Anzeiger».

Le contrôle du CHUV serait-il plus efficace? Contactée, la pharmacie de l'armée répond que non. Ses experts avaient détecté rapidement des problèmes de fabrication, mais avaient estimé qu'ils pouvaient quand même être utilisés. Il fallait tenir compte de la situation de pénurie de matériel de protection durant la première vague. La pharmacie ajoute que l'entreprise alémanique a remplacé tous les produits défectueux.

Et ailleurs en Suisse romande?

Vaud n'est pas le seul canton romand à avoir eu des contacts avec Emix. Le réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) aussi. Il a acheté «deux lots de 100'000 masques, ceux à trois plis, les 19 et 23 mars 2020», nous répond Pierre-Emmanuel Buss. Le responsable de la communication de l'établissement précise que «la commande a été passée pour l'hôpital, sachant que l'armée et plusieurs hôpitaux suisses alémaniques avaient fait de même».

Les masques, qui ne sont pas des FFP2 de Chemipharma, étaient conformes aux normes en vigueur, selon le service achat du RHNe qui n'aurait décelé «aucune trace de moisissure». Ces 200'000 pièces neuchâteloises ont été achetées 180'000 francs, selon le communicant qui ne fait pas de commentaire sur ce prix d'achat pourtant élevé.

Le reste des cantons latins (Jura, Genève, Fribourg, Valais et Tessin) affirment, eux, n'avoir jamais fait d'affaires avec la société Emix. L'entreprise semble s'être concentrée sur la Suisse alémanique et l'Allemagne.

Plainte contre la pharmacie

Cet avis fédéral ne convient pas à Loris Mainardi. L'avocat d'affaires lucernois qui a dénoncé publiquement le scandale Emix estime que les militaires ont manqué à leur devoir de protection. Il dit avoir déposé une plainte contre le chef de la pharmacie et deux officiers. Selon lui, l'armée savait en avril déjà que les masques étaient défectueux, mais elle n'a réagi qu'en juillet. Par ailleurs, il demande pourquoi le Département fédéral de la défense n'a pas tenté de résilier le contrat avec Emix et de réclamer le prix d'achat d'environ 13 millions de francs. «Les masques auraient pu être rachetés aux prix actuels, qui sont inférieurs d'environ 90%», déclare l'avocat.

Emix, de son côté, dit ne vouloir faire aucun commentaire sur un cas particulier. De manière générale, la direction affirme que ses produits vendus sont de bonne qualité, comme l'ont confirmé des clients importants. Elle précise, toutefois, que des «fluctuations de qualité ont parfois eu lieu» chez tous les fabricants au début de la pandémie. La société zougnoise souligne qu'elle a toujours remplacé le matériel qui posait problème.